

Ministry of Education

Capital and Business Support
Division

315 Front Street West
15th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division du soutien aux immobilisations
et aux affaires

315, rue Front Ouest
15^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2023:B07**

Date : 17 avril 2023

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditrice : Didem Proulx
Sous-ministre adjointe de l'Éducation
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Objet Financement des immobilisations pour l'année scolaire 2023-2024

Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de collaborer avec ses partenaires, notamment les conseils scolaires, le ministère des Affaires municipales et du Logement et Infrastructure Ontario, afin de respecter l'engagement du gouvernement d'aider à construire plus rapidement des écoles modernes afin de répondre aux besoins des collectivités en croissance, de mieux utiliser la capacité des écoles et d'optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables.

Pour soutenir ce travail, le ministère a lancé un certain nombre d'initiatives en matière d'immobilisations qui témoignent de l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les immobilisations des conseils scolaires soient utilisées de manière efficace et efficiente dans toute la province. En conséquence, et pour faire suite à la note de service 2023:B04 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2023-2024, cette note de service vise à fournir des renseignements détaillés sur le financement des immobilisations pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que sur les programmes et les politiques axés sur les demandes :

1. Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires
2. Financement pour la réfection des écoles
3. Allocation pour le fonctionnement des écoles
4. Capacité de planification des immobilisations

5. Terrains prioritaires et acquisition de sites
6. Allocation pour les locaux temporaires
7. Système d'information sur les immobilisations scolaires
8. Nouvelle ressource sur les immobilisations

De plus, nous vous remercions pour le temps et les efforts que vous avez consacrés au cours des derniers mois aux divers groupes de travail et aux demandes de collecte de données. Le ministère se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec le secteur sur la façon de mieux financer des écoles pour répondre aux besoins des communautés, où et quand elles en ont besoin. Pour soutenir ce travail, le ministère rappelle que les conseils scolaires et les autorités chargées de la planification doivent collaborer pour faciliter la planification précoce et intégrée des écoles et des installations de garde d'enfants associées afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

D'autres mises à jour sur ces initiatives seront communiquées dès qu'elles seront disponibles, y compris la prochaine ronde du Programme des immobilisations prioritaires.

1. Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires

Le ministère est heureux d'annoncer le relancement du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires (PEEIS). Le prochain cycle d'évaluation débutera cette année pour une période de cinq ans, avec l'évaluation d'environ 900 installations par an. Les évaluations seront menées par VFA Canada Corporation (« VFA »), et le ministère continuera de mettre à profit la base de données VFA Facility.

Bien que de nombreux aspects du PEEIS resteront inchangés, comme c'était le cas dans le programme précédent, le ministère a intégré la contribution des conseils scolaires dans le nouveau programme afin d'en améliorer l'efficacité et la réactivité globales. Ces améliorations contribueront à renforcer la capacité des conseils scolaires à gérer leur portefeuille d'immobilisations et à surveiller l'efficacité de leurs investissements. Parallèlement à nos efforts visant à relancer ce programme, le ministère continue de travailler avec les conseils bénévoles pour en finaliser les principaux aspects.

Reportez-vous à l'Annexe A pour obtenir des renseignements complémentaires sur le relancement de cette importante initiative.

2. Financement pour la réfection des écoles

Le ministère est déterminé à favoriser des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, le ministère allouera une nouvelle enveloppe de 1,4 milliard de dollars aux deux programmes suivants :

- Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles de 1 070 millions de dollars;
- Allocation pour la réfection des écoles d'environ 375 millions de dollars (selon les prévisions).

Cette enveloppe vient s'ajouter à près de 656,5 millions de dollars de financement fédéral-provincial combinés fournis dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Amélioration de l'état des écoles (AÉE)

L'Amélioration de l'état des écoles est un programme de réfection des immobilisations qui permet aux conseils scolaires de revitaliser et de renouveler les composants vieillissants des bâtiments qui ont dépassé ou dépasseront leur durée de vie utile. Les composants admissibles au financement de l'AÉE sont établis dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires du ministère. Les projets doivent contribuer à l'objectif global visant à répondre aux besoins de réfection des installations (besoins évalués ou besoins proactifs).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le ministère allouera 1 070 millions de dollars aux conseils scolaires dans le cadre de ce programme. Comme par les années passées, le financement de l'AÉE pour 2023-2024 a été alloué proportionnellement au total des

besoins de réfection quinquennaux évalués d'un conseil scolaire (par rapport au total provincial), et tient compte des résultats des évaluations effectuées en 2020. Seules les installations scolaires (appartenant au conseil scolaire ou louées en vertu d'un contrat de location-acquisition) qui étaient ouvertes et en activité pendant l'année scolaire 2022-2023 sont admissibles au financement.

Le ministère tient à rappeler aux conseils scolaires l'utilisation appropriée des fonds de l'AÉE. Les conseils scolaires sont tenus d'affecter 70 % des fonds qui leur ont été octroyés en vertu de l'AÉE aux principaux composants (p. ex., fondations, toits, fenêtres) et systèmes (p. ex., plomberie et chauffage, ventilation et climatisation) du bâtiment. Les 30 % restants du financement de l'AÉE peuvent toujours être consacrés aux composants susmentionnés ou, autrement, à l'intérieur des bâtiments et aux éléments environnants du site (p. ex., services publics, stationnement et trottoirs).

Les fonds non dépensés au cours d'une année scolaire donnée seront reportés à l'année scolaire suivante et continueront de suivre la règle du « 70/30 ». Il est également rappelé aux conseils scolaires que toutes les dépenses financées dans le cadre de l'AÉE doivent être de nature amortissable et doivent être déclarées dans la base de données de réfection du ministère. Les paiements seront effectués deux fois par an en fonction des dépenses déclarées.

Veuillez vous reporter à l'Annexe B pour connaître les allocations d'AÉE de chaque conseil scolaire.

Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ)

L'Allocation pour la réfection des écoles est un programme à multiples facettes qui permet aux conseils scolaires de revitaliser et de renouveler les systèmes et les composants vieillissants des bâtiments. Cela comprend le remplacement de la toiture et des vieux systèmes de CVCA. Le financement de l'ARÉ permet également aux conseils scolaires d'apporter des améliorations aux immobilisations (p. ex., installer de nouveaux systèmes de ventilation pour augmenter l'apport d'air frais, répondre aux besoins liés au programme et investir dans des améliorations liées à l'accessibilité comme des rampes, des ascenseurs et des systèmes électroniques d'ouverture des portes). De plus, l'ARÉ permet aux conseils scolaires de répondre aux besoins d'entretien tels que la peinture, le colmatage du toit et les réparations de la chaussée et du stationnement.

Bien que les conseils scolaires bénéficient de la souplesse susmentionnée en vertu de l'ARÉ, le ministère les encourage à établir l'ordre de priorité des dépenses liées à l'ARÉ en fonction de l'état des installations, de la ventilation, de la santé et de la sécurité, des exigences générales des codes et de l'accessibilité.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le ministère prévoit que l'allocation de financement soit d'environ 375 millions de dollars.

Veuillez vous reporter à l'Annexe B pour connaître les allocations d'ARÉ de chaque conseil scolaire.

Délais d'utilisation du financement pour la réfection

Étant donné que des investissements considérables sont réalisés chaque année pour renouveler et optimiser les écoles, il est important que des améliorations concrètes soient effectuées dans les meilleurs délais.

Les années précédentes, les conseils scolaires ont pu reporter leurs allocations antérieures sans restriction. À partir de l'année scolaire 2023-2024, toutes les nouvelles allocations d'AÉE et d'ARÉ arriveront à échéance dans environ deux ans et demi, les fonds octroyés au titre de l'année scolaire 2023-2024 arrivant à échéance le 31 mars 2026. Tous les fonds des allocations d'AÉE et d'ARÉ issues des années scolaires précédentes arriveront à échéance le 31 mars 2027.

Une considération particulière sera accordée aux fonds qui ont été engagés. Des détails complémentaires seront apportés dans une prochaine note de suivi.

Responsabilisation en matière de réfection

Le ministère escompte que les conseils scolaires consacrent leurs fonds de réfection aux écoles qui doivent rester ouvertes et en activité. Dans le cas des écoles dont la fermeture est prévue ou envisagée, les fonds de réfection ne devraient servir qu'à répondre aux besoins de réfection qui, s'ils n'étaient pas satisfaits, pourraient compromettre le fonctionnement continu de ces écoles à court terme (y compris toute considération en matière de santé et de sécurité). Les fonds de réfection ne peuvent être consacrés à des bâtiments administratifs ou opérationnels, à un centre communautaire ou à l'augmentation de la surface de plancher brute d'une installation scolaire.

Si les conseils scolaires souhaitent apporter des ajouts, des modifications ou des améliorations à un bâtiment scolaire acquis en vertu d'un contrat de location, ils doivent solliciter l'approbation du ministère.

Veuillez vous reporter à l'Annexe C pour connaître les lignes directrices sommaires applicables aux dépenses admissibles dans le cadre des programmes d'AÉE et d'ARÉ.

Remarque : L'utilisation des fonds de réfection peut faire l'objet d'une vérification. Le ministère peut effectuer un suivi des dépenses déclarées. Toute omission de fournir les renseignements exigés pourrait amener le ministère à recouvrir ou à geler les fonds.

3. Allocation pour le fonctionnement des écoles

L'Allocation pour le fonctionnement des écoles permet aux conseils scolaires de faire face au coût associé à l'exploitation des installations scolaires (p. ex., chauffage, éclairage, entretien, nettoyage). Pour l'année scolaire 2023-2024, le financement relevant de cette

allocation devrait s'élever à environ 2,3 milliards de dollars.

Les mises à jour applicables à l'année scolaire 2023-2024 sont les suivantes :

- Une augmentation de 2 % du repère de financement de la portion non liée au personnel de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles, afin d'aider les conseils scolaires à faire face à l'augmentation des prix des produits de base (électricité, gaz naturel, assurance des installations et autres coûts).
- Le ministère continue d'allouer un financement pour faire face à l'augmentation des coûts liés à la nécessité d'optimiser la ventilation dans les écoles, ce qui suppose de faire fonctionner les systèmes de ventilation plus longtemps, d'installer des filtres de meilleure qualité lorsque cela est possible et de remplacer les filtres plus fréquemment. Ce financement est intégré à l'allocation et devrait s'élever à environ 29,5 millions de dollars pour l'année scolaire. Il était auparavant octroyé sous forme de financement temporaire du FPP afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19.
- Le ministère entreprendra la cinquième année du processus quinquennal d'intégration des facteurs de superficie supplémentaire (FSS) pour les écoles élémentaires et secondaires, entamé lors de l'année scolaire 2019-2020 (20 % par an).
 - La révision des facteurs de superficie supplémentaire des écoles élémentaires et secondaires propres à chaque conseil concorde avec les changements proposés à la capacité des classes au secondaire, établie à 23 places.
 - Les changements ne s'appliquent qu'aux activités scolaires de base.

Reportez-vous à l'Annexe D pour connaître les FRSSSE fondés sur les changements proposés à l'effectif des classes au secondaire.

Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC)

Volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VRCPI)

- La construction de tous les projets en suspens relevant du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure doit démarrer avant le 30 septembre 2023. Si la construction ne démarre pas avant cette échéance, le projet sera réputé annulé. Tous les projets non ruraux doivent être achevés avant le 31 décembre 2023, tandis que les projets réputés « ruraux » doivent être achevés avant le 31 décembre 2024.

PIIC – Ventilation

- Pour faire suite à la note de service 2022:B12, veuillez noter que l'échéance relative à l'achèvement des projets relevant de ce programme a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

- À titre de rappel, les dépenses du PICC – Ventilation doivent être intégralement déclarées dans VFA Facility, et comme le programme est financé à 80 % par le gouvernement fédéral, les conseils scolaires sont tenus d’indiquer dans VFA Facility la manière dont le coût restant des projets (20 %) a été pris en charge au moyen des fonds provinciaux.

4. Capacité de planification des immobilisations (CPI)

Le programme CPI vise à :

- aider les conseils scolaires à concevoir des plans d’immobilisations pour gérer efficacement leurs écoles;
- déterminer et créer des possibilités de partenariat d’installations dans les écoles sous-utilisées qui ont été jugées viables par le conseil scolaire pour appuyer de telles ententes;
- offrir une aide à l’embauche de services de médiation externes afin de faciliter les discussions sur la planification municipale et celle du conseil et d’appuyer la planification coopérative.

Pour l’année scolaire 2023-2024, les niveaux de financement des conseils scolaires dans le cadre du programme CPI seront maintenus par rapport à l’année précédente.

Reportez-vous à l’Annexe E pour connaître le financement qui vous est octroyé dans le cadre de ce programme.

5. Terrains prioritaires et acquisition de sites

Le Programme de subventions pour les terrains prioritaires prévoit d’accorder un financement, au cas par cas, aux conseils scolaires qui ont besoin de terrains pour accueillir les projets d’immobilisations qu’ils entendent réaliser. Il s’agit de la source de financement destinée à l’acquisition de biens pour les conseils scolaires qui ne sont pas autorisés à percevoir les recettes issues des redevances d’aménagement scolaires, ou pour les sites scolaires qui sont requis pour des raisons autres que la nouvelle croissance résidentielle.

Le financement octroyé dans le cadre de ce programme permet :

- d’acquérir des sites pour y construire de nouvelles écoles;
- d’élargir les sites actuels pour y agrandir les écoles;
- d’améliorer les sites, notamment par l’assainissement du sol, le remblayage ou la démolition des structures existantes;
- de prendre en charge les coûts associés aux exigences municipales.

Pour l’année scolaire 2023-2024, le ministère continuera de considérer les besoins en financement pour aider les conseils scolaires à acquérir les terrains nécessaires à leurs

projets d'immobilisations. Les conseils scolaires peuvent, à tout moment au cours de l'année, solliciter un financement auprès du ministère dans le cadre du Programme de subventions pour les terrains prioritaires, et ce, en adressant le formulaire d'avis d'acquisition de site, y compris la justification et les autres renseignements exigés, à leur analyste des immobilisations de la Direction des programmes d'immobilisations. Veuillez noter que, lorsque vous sollicitez un financement auprès du ministère dans le cadre du Programme de subventions pour les terrains prioritaires dans le but d'acquérir un site, vous devez faire effectuer une évaluation par un évaluateur indépendant.

Il est rappelé aux conseils scolaires qu'ils sont tenus de donner au ministère un préavis relatif aux acquisitions, aux expropriations et aux locations de site, et que le ministère est en droit de refuser la transaction en question. Cette exigence s'applique à toutes les acquisitions de site, qu'elles soient financées au titre du financement du Programme de subventions pour les terrains prioritaires, par l'intermédiaire des recettes issues des redevances d'aménagement scolaires, ou autrement.

Le ministère demande aux conseils scolaires de collaborer avec les gouvernements municipaux avant d'acquérir les terrains et avant de finaliser les plans relatifs à de futurs investissements scolaires.

6. Allocation pour les locaux temporaires

En 2023-2024, le ministère continuera de consacrer 40 millions de dollars à l'Allocation pour les locaux temporaires, proportionnellement à la part historique des activités des conseils scolaires se déroulant dans les locaux temporaires. Cette allocation peut servir au transport, à la location et à l'achat de classes mobiles, ainsi qu'à couvrir les coûts de location des locaux d'enseignement.

À titre de rappel, les conseils peuvent également utiliser leur Allocation pour la réfection des écoles pour couvrir le coût de la réparation, de la rénovation ou du remplacement de leurs classes mobiles actuelles en raison de leur état. Les conseils sont encouragés à utiliser leur Allocation pour les locaux temporaires avant de réaffecter les fonds de l'Allocation pour la réfection des écoles aux coûts associés aux classes mobiles actuelles. L'Allocation pour la réfection des écoles ne peut servir à l'achat de nouvelles classes mobiles, car cela aurait pour effet d'augmenter l'inventaire du conseil. Afin de garantir le financement juste et précis des locaux temporaires dans les années à venir, il est recommandé que les conseils scolaires déclarent dans le SIIS tous les changements apportés à leur inventaire de classes mobiles. Reportez-vous à l'Annexe F pour connaître le financement qui vous est octroyé dans le cadre de ce programme.

7. Système d'information sur les immobilisations en Éducation (SIIÉ)

Le ministère a remplacé son ancien Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) par un Système d'information sur les immobilisations scolaires nouveau, moderne et intégré. Cette nouvelle solution permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la

gestion du financement des immobilisations et du fonctionnement des écoles et des gardes d'enfants, tout en automatisant l'ensemble des processus opérationnels et en satisfaisant aux normes de la fonction publique de l'Ontario (FPO) en matière d'application et de sécurité, ainsi qu'aux autres besoins du gouvernement.

La formation au SIIÉ a commencé au printemps 2022 et continuera d'être assurée auprès des conseils scolaires selon une approche progressive.

Le nouveau système a été utilisé dans le cadre du processus de vérification des données à l'échelle des écoles (VDEE) et servira lors des prochains cycles du processus. Le processus de VDEE a pour but de vérifier les données à l'échelle des écoles afin de pouvoir déterminer les subventions et le financement à l'échelle des écoles pour les états financiers, les prévisions et prévisions révisées ainsi que les listes des écoles admissibles.

Le ministère élaborera des formations et des ressources complémentaires, ainsi que des outils pour améliorer l'expérience des utilisateurs et les fonctionnalités du SIIÉ. Cela permettra de veiller à ce que les données déclarées dans le SIIÉ soient opportunes, exactes et complètes. Veuillez noter que, comme le SIIS a été retiré, les conseils scolaires peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir une copie des données historiques de celui-ci. Des renseignements complémentaires à ce sujet seront communiqués sous peu.

8. Nouvelle ressource sur les immobilisations

Parallèlement à la publication du document technique 2023-2024 sur la SBE, nous sommes heureux de vous informer au sujet de l'élaboration du document technique 2023-2024 sur les immobilisations. Un document exhaustif qui regroupe l'ensemble des politiques d'immobilisations, des processus et des mesures de responsabilisation est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait être publié en même temps que les mises à jour futures des immobilisations.

Observations finales

Certains des éléments et des initiatives présentés dans cette note de service ne pourront entrer en vigueur que si certains règlements sont pris en vertu de la *Loi sur l'éducation* ou d'autres lois, le cas échéant. Or, de tels règlements, qui doivent être présentés par le ministre de l'Éducation et sanctionnés par la lieutenant-gouverneure, n'ont pas encore été adoptés. Le contenu de cette note de service est soumis à l'adoption de tels règlements.

Principales personnes-ressources

Nous vous remercions pour votre collaboration soutenue. Si vous avez des questions ou vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec :

Personne-ressource	Domaine
Andrea Dutton, directrice Direction des politiques d'immobilisations 416-500-8402 Andrea.Dutton@ontario.ca	Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires Financement pour la réfection des écoles Allocation pour le fonctionnement des écoles Programme Capacité de planification des immobilisations
Paul Bloye, directeur Direction des programmes d'immobilisations 416-325-8589 Paul.Bloye@ontario.ca	Financement des immobilisations prioritaires Financement des immobilisations pour la garde d'enfants Financement des terrains prioritaires Allocation pour les locaux temporaires Cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations Rapport sur la progression des grands projets d'immobilisations
Patrizia Del Riccio, directrice intérimaire Direction du soutien opérationnel stratégique 416-885-2950 Patrizia.DelRiccio@ontario.ca	Construction modulaire rapide
Mehul Mehta, directeur Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires 647-448-3862 Mehul.Mehta@ontario.ca	Système d'inventaire des installations scolaires Système d'information sur les immobilisations en Éducation

Document original signé par

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Copie : gestionnaires des installations des conseils scolaires

Annexe A : Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires

Les évaluations d'installation consisteront en des inspections non invasives des installations scolaires de la province. Chaque évaluation sera menée par une équipe formée de deux (2) ingénieurs, dont l'un est spécialisé en conception et en construction de bâtiments et l'autre en systèmes de bâtiments (p. ex., mécanique, électrique).

Afin de veiller à ce que les évaluations soient menées de manière fluide et homogène, l'équipe effectuera des évaluations pilotes dans un petit nombre d'installations avant de procéder au lancement officiel du cycle. VFA documentera le processus et les résultats de l'évaluation, et recensera les éventuels obstacles à la conception du programme. Une fois que les évaluations pilotes seront terminées et que les améliorations nécessaires auront été apportées, l'évaluation « normale » pourra commencer.

Admissibilité des installations

Toutes les écoles ouvertes et en activité qui offrent des programmes de la maternelle à la douzième année, les installations d'éducation permanente (pour adultes) et les centres d'éducation en plein air seront admissibles à une évaluation de l'état des installations une fois au cours de chaque cycle (cinq ans). Un (1) bâtiment administratif (y compris les bureaux des conseils, les installations d'entretien, etc.) sera admissible à une évaluation par cycle. Les bâtiments loués à un tiers sur une courte durée (moins de neuf ans) ne seront pas admissibles à l'évaluation.

Il convient de noter que seront évaluées uniquement les installations qui, selon les prévisions du conseil, seront ouvertes et en activité pour les cinq (5) années à venir. Les installations qui ne sont pas utilisées par le conseil dans le cadre de ses programmes ne sont pas admissibles. Dans le cas où un conseil scolaire demande à ce qu'une installation non admissible soit évaluée, une autorisation écrite doit être obtenue avant de commencer l'évaluation.

Portée de l'évaluation

Les installations d'éducation qui ont au moins huit (8) années d'existence feront l'objet d'une évaluation de l'état relative à une installation complète. Les installations d'éducation qui ont entre cinq (5) et sept (7) années d'existence feront l'objet d'une évaluation de l'état relative à une installation nouvelle, dans le cadre de laquelle le nombre de points évalués sera revu à la baisse. Les installations qui ont moins de cinq années d'existence ne seront pas évaluées.

L'équipe d'évaluation visera, dans la mesure du possible, à renouveler les composants existants à moins qu'ils soient obsolètes ou que cela ait une incidence particulièrement négative sur le coût, le rendement ou la consommation énergétique par rapport à la norme en vigueur.

Pour faciliter la planification à long terme, les évaluateurs établiront les mesures à prendre sur une période de dix ans (cinq ans auparavant). Tous les besoins de réfection seront recueillis par ajout de bâtiments. Il sera demandé aux conseils scolaires d'examiner les données sur les installations et les données sur l'ajout de bâtiments afin de veiller à ce qu'elles soient correctement saisies dans le système et dans les rapports d'évaluation.

Examen de l'accessibilité

L'examen de l'accessibilité vise à établir les coûts d'immobilisations associés à la mise en accessibilité des installations (p. ex., stationnement, voies d'accès sans obstacle, toilettes). L'examen s'appuie sur le calculateur d'accessibilité issu du précédent programme d'évaluation. Il sera demandé aux conseils scolaires de répondre au sondage avant l'évaluation, et celui-ci sera examiné et mis à jour, au besoin, par l'équipe d'évaluation.

Calculateur d'énergie

Le calculateur d'énergie vise à faciliter le processus décisionnel global du conseil scolaire concernant l'apport d'améliorations et de rénovations destinées à réduire la consommation énergétique, les coûts et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le calculateur établit les coûts de réfection ou de mise à niveau connexes et l'incidence qu'un projet aura sur la consommation énergétique et les émissions de GES.

Les conseils scolaires seront tenus de saisir les données exigées dans le calculateur; celles-ci seront ensuite validées (et, au besoin, modifiées) par les évaluateurs à mesure qu'ils effectuent l'évaluation de l'état des installations. Les conseils scolaires pourront produire des rapports sur l'efficacité énergétique en appui aux plans de renouvellement des immobilisations.

Examen de la ventilation

La ventilation joue un rôle important dans la préservation de la sécurité des élèves et du personnel. L'examen de la ventilation vise à recueillir des renseignements sur les systèmes de CVCA, leurs capacités actuelles et leur état, et à établir une modélisation des coûts en appui aux mises à niveau. Tous les détails associés aux systèmes seront recueillis par ajout de bâtiments.

Pour faciliter cet examen, les conseils scolaires sont tenus, avant que les évaluations ne commencent, de fournir des renseignements sur les composants liés à la ventilation au sein de leurs installations; ces derniers seront examinés par l'équipe d'évaluation dans le cadre de l'évaluation de l'état des installations. Les conseils scolaires pourront produire des rapports en vue d'améliorer la ventilation et la qualité de l'air dans leurs écoles.

Indice actuel de l'état des installations (IÉI)

À mesure que les conseils scolaires rendent compte des projets de réfection achevés destinés à répondre aux besoins en réfection déterminés, et qu'ils clôturent ces projets, l'IÉI de l'installation concernée tiendra compte des investissements effectués. Le suivi historique de l'IÉI de chaque installation sera mis à disposition afin de garantir un suivi complet des enregistrements.

Examen des investissements

Comme les installations sont évaluées sur une base annuelle, jusqu'à cent d'entre elles seront sélectionnées afin de vérifier si les grands travaux de réfection déclarés comme étant achevés le sont effectivement. Cet examen s'inscrit dans le cadre de l'évaluation non invasive et ne se veut pas de nature

financière.

Programmation

Alors que l'EDU collabore avec VFA pour lancer le nouveau cycle d'évaluations, le personnel de VFA communiquera avec votre conseil pour élaborer le calendrier des évaluations et programmer les réunions préalables aux évaluations, les évaluations des installations ainsi que d'autres réunions, au besoin. En règle générale, pour qu'une installation soit admissible à une évaluation en 2023, elle ne doit pas avoir été évaluée au cours des cinq dernières années.

Formation

VFA assurera également une formation auprès des conseils scolaires sur certains sujets tels que les évaluations des installations et la manière d'utiliser le logiciel VFA Facility. Un guide général sur le programme d'évaluation est par ailleurs en cours d'élaboration; une fois achevé, il sera distribué aux conseils scolaires.

Annexe B : Financement de l'AÉE et de l'ARÉ pour 2023-2024

N° du conseil	Nom du conseil	AÉE (\$)	ARÉ (prévue) (\$)
1	District School Board Ontario North East	13 809 385	3 242 978
2	Algoma District School Board	11 994 493	3 358 852
3	Rainbow District School Board	12 645 946	3 335 040
4	Near North District School Board	4 215 893	2 690 850
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	7 908 432	2 035 429
5.2	Rainy River District School Board	3 081 084	1 198 517
6.1	Lakehead District School Board	8 116 017	2 415 663
6.2	Superior-Greenstone District School Board	4,842,130	1,358,744
7	Bluewater District School Board	6 467 710	3 637 876
8	Avon Maitland District School Board	12 007 952	3 684 839
9	Greater Essex County District School Board	20 372 809	6 425 214
10	Lambton Kent District School Board	18 026 506	4 602 394
11	Thames Valley District School Board	51 185 970	13 977 528
12	Toronto District School Board	245 979 996	46 847 436
13	Durham District School Board	17 960 901	11 515 007
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	15 269 912	6 707 383
15	Trillium Lakelands District School Board	10 982 905	3 512 290
16	York Region District School Board	28 743 094	18 182 236
17	Simcoe County District School Board	12 089 962	9 128 277
18	Upper Grand District School Board	10 987 570	6 327 846
19	Peel District School Board	46 569 706	20 826 933
20	Halton District School Board	21 330 105	10 620 653
21	Hamilton-Wentworth District School Board	18 443 163	8 751 981
22	District School Board of Niagara	23 377 507	8 222 728
23	Grand Erie District School Board	17 304 503	5 865 295
24	Waterloo Region District School Board	32 937 607	10 428 611
25	Ottawa-Carleton District School Board	47 639 336	15 467 287
26	Upper Canada District School Board	19 590 568	7 321 772
27	Limestone District School Board	16 938 019	4 595 842
28	Renfrew County District School Board	6 629 079	2 868 167
29	Hastings and Prince Edward District School Board	10 921 411	3 554 910
30.1	Northeastern Catholic District School Board	3 279 265	1 053 449
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1 694 313	905 607
31	Huron-Superior Catholic District School Board	2 459 637	1 377 556
32	Sudbury Catholic District School Board	5 376 781	1 427 867
33.1	Northwest Catholic District School Board	305 391	705 820
33.2	Kenora Catholic District School Board	1 579 292	552 666
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	4 820 102	1 562 799
34.2	Superior North Catholic District School Board	1 838 031	727 831
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1 360 232	1 014 142
36	Huron Perth Catholic District School Board	2 640 463	882 339
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	9 602 061	3 664 090
38	London District Catholic School Board	6 227 592	4 222 488
39	St. Clair Catholic District School Board	4 204 037	1 552 412
40	Toronto Catholic District School Board	48 936 273	16 337 120
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	5 478 159	2 260 122
42	York Catholic District School Board	12 627 829	6 713 834

N° du conseil	Nom du conseil	AÉE (\$)	ARÉ (prévue) (\$)
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	23 188 565	9 734 402
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	4 154 027	3 295 199
45	Durham Catholic District School Board	5 297 165	3 219 467
46	Halton Catholic District School Board	5 802 574	4 777 186
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	7 809 260	4 717 805
48	Wellington Catholic District School Board	1 083 997	1 277 090
49	Waterloo Catholic District School Board	7 198 228	4 105 137
50	Niagara Catholic District School Board	12 923 139	3 860 613
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	2 526 023	1 928 348
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	4 918 007	2 177 006
53	Ottawa Catholic School Board	17 823 010	7 951 772
54	Renfrew County Catholic District School Board	4 765 132	1 117 149
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	6 708 710	2 264 095
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	933 298	866 194
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	4 581 486	1 261 251
58	Conseil scolaire Viamonde	9 754 308	2 894 813
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	4 907 623	3 132 866
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes	13 997 063	3 332 749
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	3 613 570	1 034 078
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-	6 170 022	1 923 061
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores	518 338	638 556
63	Conseil scolaire catholique Providence	4 200 363	1 850 773
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	8 887 278	2 850 428
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	9 029 083	2 888 560
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	8 410 602	4 378 330

Annexe C : Critères d'admissibilité en vertu de l'AÉÉ et de l'ARÉ

Dépenses admissibles	AÉÉ	AÉÉ	ARÉ
	Avec restriction (70 %)	Sans restriction (30 %)	
Immobilisations – réfection ou remplacements des composants			
Sous-structure (p. ex., fondations, murs du sous-sol)	Oui	Oui	Oui
Enveloppe ou superstructure (p. ex., toits, murs extérieurs, fenêtres)	Oui	Oui	Oui
Intérieurs (p. ex., escaliers, revêtements de sol, plafonds)	Non	Oui	Oui
Services (p. ex., plomberie, CVCA, protection incendie et électricité)	Oui	Oui	Oui
Équipement et ameublement (p. ex., articles <u>fixes</u> uniquement)	Non	Oui	Oui
Construction et démolition spéciales (p. ex., retrait des déchets dangereux)	Non	Oui	Oui
Travaux sur le site du bâtiment (p. ex., stationnements, éclairage du site, chaussée, services publics du site)	Non	Oui	Oui
Immobilisations – autres			
Réparation et rénovation des classes mobiles	Non	Non	Oui (les fonds IAT doivent être utilisés en premier)
Achat de classes mobiles supplémentaires (ajout à l'inventaire du conseil)	Non	Non	Non
Changements et rénovation liés aux programmes ou aux locaux (p. ex. conversion des laboratoires de sciences en salles de classe standards)	Non	Non	Oui
Amélioration d'un nouveau bâtiment : projets autres que la réfection (p. ex., accessibilité, climatisation, systèmes d'automatisation du bâtiment)	Non	Non	Oui
Installations administratives	Non	Non	Non
Construction (p. ex., modification de la surface de plancher brute ou remplacement de structures de bâtiment existantes)	Non	Non	Non
Salaires et rémunération du personnel des conseils scolaires	Non	Non	Non
Dette de service (ARÉ uniquement pour les dettes précédemment grevées – aucune allocation pour nouvelle dette)	Non	Non	Non
Équipement et matériel mobilier (p. ex. véhicules, mobilier, équipement, matériel informatique et logiciels)	Non	Non	Non

Partenaires communautaires	Non (devrait fonctionner selon le principe du recouvrement des coûts)		
Centre d'éducation en plein air	Nécessite l'approbation du ministre		
Site loué	Nécessite l'approbation du ministre		
Fonctionnement			
Entretien (p. ex., coûts engagés pour réparer ou entretenir les immobilisations corporelles jusqu'à la fin de leur durée de vie utile estimative)	Non	Non	Oui (avec des limites propres à chaque conseil)

Annexe D : Facteurs de superficie supplémentaire (FSS) pour 2023-2024

N° du conseil	Nom du conseil	FSS révisé pour les écoles élémentaires	FSS révisé pour les écoles secondaires
1	District School Board Ontario North East	1, 000	1, 229
2	Algoma District School Board	1, 000	1, 168
3	Rainbow District School Board	1, 000	1, 138
4	Near North District School Board	1, 000	1, 074
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	1, 000	1, 034
5.2	Rainy River District School Board	1, 000	1, 024
6.1	Lakehead District School Board	1, 047	1, 000
6.2	Superior-Greenstone District School Board	1,012	1,158
7	Bluewater District School Board	1, 000	1, 038
8	Avon Maitland District School Board	1, 000	1, 081
9	Greater Essex County District School Board	1, 000	1, 000
10	Lambton Kent District School Board	1, 000	1, 049
11	Thames Valley District School Board	1, 000	1, 058
12	Toronto District School Board	1, 153	1, 123
13	Durham District School Board	1, 010	1, 030
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	1, 000	1, 104
15	Trillium Lakelands District School Board	1, 000	1, 000
16	York Region District School Board	1, 000	1, 036
17	Simcoe County District School Board	1, 008	1, 000
18	Upper Grand District School Board	1, 000	1, 000
19	Peel District School Board	1, 000	1, 000
20	Halton District School Board	1, 000	1, 000
21	Hamilton-Wentworth District School Board	1, 015	1, 000
22	District School Board of Niagara	1, 000	1, 065
23	Grand Erie District School Board	1, 000	1, 063
24	Waterloo Region District School Board	1, 000	1, 000
25	Ottawa-Carleton District School Board	1, 055	1, 100
26	Upper Canada District School Board	1, 000	1, 123
27	Limestone District School Board	1, 000	1, 205
28	Renfrew County District School Board	1, 000	1, 148
29	Hastings and Prince Edward District School Board	1, 000	1, 100
30.1	Northeastern Catholic District School Board	1, 024	1, 570
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1, 120	1, 037
31	Huron-Superior Catholic District School Board	1, 000	1, 000
32	Sudbury Catholic District School Board	1, 000	1, 073
33.1	Northwest Catholic District School Board	1, 000	1, 000

N° du conseil	Nom du conseil	FSS révisé pour les écoles élémentaires	FSS révisé pour les écoles secondaires
33.2	Kenora Catholic District School Board	1, 000	1, 000
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	1, 000	1, 069
34.2	Superior North Catholic District School Board	1, 123	1, 000
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1, 000	1, 056
36	Huron Perth Catholic District School Board	1, 000	1, 000
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	1, 000	1, 104
38	London District Catholic School Board	1, 000	1, 003
39	St. Clair Catholic District School Board	1, 003	1, 000
40	Toronto Catholic District School Board	1, 000	1, 011
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic	1, 000	1, 061
42	York Catholic District School Board	1, 005	1, 005
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	1, 000	1, 000
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	1, 000	1, 027
45	Durham Catholic District School Board	1, 056	1, 000
46	Halton Catholic District School Board	1, 000	1, 000
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	1, 000	1, 045
48	Wellington Catholic District School Board	1, 000	1, 000
49	Waterloo Catholic District School Board	1, 000	1, 030
50	Niagara Catholic District School Board	1, 000	1, 000
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	1, 000	1, 019
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	1, 011	1, 000
53	Ottawa Catholic School Board	1, 066	1, 000
54	Renfrew County Catholic District School Board	1, 159	1, 000
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	1, 042	1, 000
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	1, 050	1, 000
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	1, 000	1, 097
58	Conseil scolaire Viamonde	1, 002	1, 257
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	1, 000	1, 119
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	1, 020	1, 063
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	1, 121	1, 085
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	1, 000	1, 000
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	1, 000	1, 631
63	Conseil scolaire catholique Providence	1, 000	1, 207
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	1, 022	1, 310
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	1, 000	1, 000
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	1, 039	1, 081

Annexe E : Capacité de planification des immobilisations pour 2023-2024

N° du conseil	Nom du conseil	CPI (\$)
1	District School Board Ontario North East	150 111
2	Algoma District School Board	150 111
3	Rainbow District School Board	150 111
4	Near North District School Board	150 111
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	111 123
5.2	Rainy River District School Board	83 185
6.1	Lakehead District School Board	150 111
6.2	Superior-Greenstone District School Board	111 123
7	Bluewater District School Board	163 370
8	Avon Maitland District School Board	122 173
9	Greater Essex County District School Board	163 370
10	Lambton Kent District School Board	163 370
11	Thames Valley District School Board	198 728
12	Toronto District School Board	361 309
13	Durham District School Board	55 525
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	163 370
15	Trillium Lakelands District School Board	163 370
16	York Region District School Board	66 758
17	Simcoe County District School Board	55 525
18	Upper Grand District School Board	46 217
19	Peel District School Board	80 238
20	Halton District School Board	55 525
21	Hamilton-Wentworth District School Board	179 392
22	District School Board of Niagara	207 330
23	Grand Erie District School Board	163 370
24	Waterloo Region District School Board	55 525
25	Ottawa-Carleton District School Board	235 269
26	Upper Canada District School Board	235 269
27	Limestone District School Board	135 432
28	Renfrew County District School Board	122 173
29	Hastings and Prince Edward District School Board	150 111
30.1	Northeastern Catholic District School Board	111 123
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	83 185
31	Huron-Superior Catholic District School Board	111 123
32	Sudbury Catholic District School Board	32 095
33.1	Northwest Catholic District School Board	32 095
33.2	Kenora Catholic District School Board	83 185

N° du conseil	Nom du conseil	CPI (\$)
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	83 185
34.2	Superior North Catholic District School Board	32 095
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	32 095
36	Huron Perth Catholic District School Board	32 095
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	122 173
38	London District Catholic School Board	135 432
39	St. Clair Catholic District School Board	38 514
40	Toronto Catholic District School Board	310 483
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	38 514
42	York Catholic District School Board	207 330
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	207 330
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	46 217
45	Durham Catholic District School Board	38 514
46	Halton Catholic District School Board	46 217
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	46 217
48	Wellington Catholic District School Board	32 095
49	Waterloo Catholic District School Board	38 514
50	Niagara Catholic District School Board	46 217
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	122 173
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	122 173
53	Ottawa Catholic School Board	163 370
54	Renfrew County Catholic District School Board	111 123
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	38 514
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	32 095
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	111 123
58	Conseil scolaire Viamonde	46 217
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	122 173
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	178 050
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	32 095
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	150 111
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	32 095
63	Conseil scolaire catholique Providence	94 234
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	46 217
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	178 050
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	135 432

Annexe F : Allocation pour les locaux temporaires 2023-2024

N° de conseil	Nom du conseil scolaire	Allocation (\$)
1	District School Board Ontario North East	-
2	Algoma District School Board	42 949
3	Rainbow District School Board	144 341
4	Near North District School Board	-
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	-
5.2	Rainy River District School Board	21 474
6.1	Lakehead District School Board	-
6.2	Superior-Greenstone District School Board	-
7	Bluewater District School Board	524 893
8	Avon Maitland District School Board	64 423
9	Greater Essex County District School Board	257 694
10	Lambton Kent District School Board	137 513
11	Thames Valley District School Board	1 438 791
12	Toronto District School Board	279 168
13	Durham District School Board	1 481 740
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	987 826
15	Trillium Lakelands District School Board	-
16	York Region District School Board	1 245 520
17	Simcoe County District School Board	2 861 467
18	Upper Grand District School Board	536 862
19	Peel District School Board	854 885
20	Halton District School Board	3 264 994
21	Hamilton-Wentworth District School Board	669 740
22	District School Board of Niagara	751 607
23	Grand Erie District School Board	322 117
24	Waterloo Region District School Board	1 513 233
25	Ottawa-Carleton District School Board	1 288 469
26	Upper Canada District School Board	171 796
27	Limestone District School Board	64 423
28	Renfrew County District School Board	74 018
29	Hastings and Prince Edward District School Board	344 838
30.1	Northeastern Catholic District School Board	-
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	21 474
31	Huron-Superior Catholic District School Board	-
32	Sudbury Catholic District School Board	-
33.1	Northwest Catholic District School Board	21 474
33.2	Kenora Catholic District School Board	-
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	18 928

N° de conseil	Nom du conseil scolaire	Allocation (\$)
34.2	Superior North Catholic District School Board	-
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	214 745
36	Huron Perth Catholic District School Board	48 676
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	214 745
38	London District Catholic School Board	3 540 471
39	St. Clair Catholic District School Board	543 228
40	Toronto Catholic District School Board	3 534 281
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	85 898
42	York Catholic District School Board	128 847
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	490 718
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	751 607
45	Durham Catholic District School Board	543 258
46	Halton Catholic District School Board	2 011 444
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	150 321
48	Wellington Catholic District School Board	107 372
49	Waterloo Catholic District School Board	3 563 571
50	Niagara Catholic District School Board	529 704
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	386 541
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	85 898
53	Ottawa Catholic School Board	1 095 199
54	Renfrew County Catholic District School Board	12 552
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	415 530
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	21 474
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	44 381
58	Conseil scolaire Viamonde	372 898
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	193 270
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	-
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	-
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	-
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	-
63	Conseil scolaire catholique Providence	686 242
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	305 083
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	21 474
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	493 913